

Conflits

La médiation évite d'aller chez le juge pour une haie trop haute

L'Association vaudoise pour la médiation de voisinage aide les particuliers brouillés à renouer le dialogue

Samuel Socquet

«Dans un conflit, nous cherchons à instaurer un dialogue entre les parties. Souvent, les conflits s'installent car les personnes ne se parlent pas ou plus», observe Samuel Bonstein, président sortant de l'Association vaudoise pour la médiation de voisinage (AsMéd-VD). À 90 ans, cet ancien médecin compte bien poursuivre son action au sein de l'équipe de médiateurs bénévoles qu'il a intégrés en 1999. «La plupart du temps, c'est la victime elle-même qui nous contacte. Elle peut vivre un conflit au travail, à l'école, dans son club de sport ou avec un membre de sa famille, mais les cas les plus fréquents sont les problèmes de voisinage», indique Samuel Bonstein. Nos permanences téléphoniques offrent un espace d'écoute. La victime a l'occasion d'exposer les facettes du conflit. Si elle souhaite engager un processus de médiation, elle nous demande de prendre contact avec l'autre partie.»

Chaque année, une centaine de personnes font appel à l'AsMéd-VD. Seul un conflit sur dix donne lieu à une séance de médiation. Facturée 150 fr. par l'association, elle consiste en une rencontre formelle entre les parties, avec un médiateur. Mais, dans plus de la moitié des cas, cette séance n'est pas nécessaire car le conflit se résout pendant la période préparatoire. «C'est la partie la plus délicate, analyse Samuel Bonstein. La préparation d'une médiation est gratuite, mais elle peut prendre des semaines. Nous échangeons avec chacune des deux parties. Quand c'est possible, nous les rencontrons individuellement.»

Pendant cette phase d'approche, le travail des médiateurs est de convaincre que, à côté de l'action de justice et de la punition, une autre voie est possible. Celle du compromis, de la relation où chacun y met du sien. «Les person-



Samuel Bonstein remet la présidence de son équipe de médiateurs bénévoles. CHANTAL DEVEY

«Notre travail est de convaincre que, à côté de l'action de justice et de la punition, une autre voie est possible»

Samuel Bonstein AsMéd-VD

nes impliquées dans le conflit ont les clés de sa résolution. Cela nécessite qu'un dialogue s'instaure. Peu importe s'il est combatif, au moins il existe», insiste Samuel

Bonstein, qui ajoute: «Nous devons veiller que le temps ne passe pas trop. Plus le temps passe, plus le conflit est difficile à résoudre. Les personnes finissent par se résigner. Elles s'accommodent de la situation voire craignent de la voir se transformer.» De fait, entre 25 et 30% des tentatives de médiations n'aboutissent pas.

Quinze bénévoles

L'AsMéd-VD a été fondée en 1993. Elle est membre de la Fédération suisse des associations de médiation (FSM). Elle compte quinze médiateurs bénévoles, qui interviennent dans tout le canton. En-

seignants, commerçants, musiciens, infirmiers ou encore joailliers, ils suivent une formation de 40 à 50 heures, complétée chaque année par quatre journées de formation continue.

Samuel Bonstein cède la présidence de l'AsMéd-VD à Philippe Beck, formateur d'adultes et auteur d'ouvrages sur la communication non-violente. Déjà médiateur pour l'association, Philippe Beck assure aussi la formation des bénévoles. «Il nous a initiés à l'analyse transactionnelle, à la Gestalt-thérapie... Il nous a ouverts à une nouvelle vision de notre travail», conclut Samuel Bonstein.

Conciliations

Histoires de lessives ou de chiens

Nous avons demandé à Samuel Bonstein de nous raconter des cas de médiation auxquels il a participé. Les situations sont banales, mais les blocages qu'elles engendrent peuvent rendre la vie du quotidien impossible. Florilège de conflits de voisinage.

Deux voisins se disputaient au sujet d'un droit de passage. Le propriétaire du chemin refusait de tailler sa haie, dont les branches rayaient la voiture du voisin qui bénéficiait du droit de passage. À l'issue de la médiation, le propriétaire du chemin a proposé un autre passage. «Il n'avait plus à tailler sa haie, mais permettait quand même à son voisin de rentrer chez lui sans rayer sa voiture», conclut Samuel Bonstein.

Il se souvient aussi d'une séance de médiation qui a rassemblé onze voisins avec un couple qui refusait de se plier aux horaires des lessives et autres règlements de la copropriété. «Face à leurs nouveaux voisins qui les accusaient de malveillance, le couple, d'origine étrangère, a exprimé sa terreur face à tous ces règlements qu'ils ne comprenaient pas. Le dialogue a calmé les méchantes pensées à leur égard et a rétabli le lien», sourit Samuel Bonstein.

Il précise que, depuis quelques années, la médiation implique de plus en plus de personnes très âgées. «Dans ces cas, nous nous rendons d'abord chez les personnes. Certaines d'entre elles s'inventent un environnement hostile auquel elles finissent par croire.» Ainsi, une vieille dame se plaignait du chien de sa voisine... qui n'avait pas de chien.